

n°5 - Fév. 2016

# Le chasseur Varois



Fédération Départementale des Chasseurs  
du Var (83)



Nouvelle législation sur les armes

Maitre CHEVAL : son analyse du contentieux de la chasse

La sécurité : conseils utiles

Trimestriel - gratuit ISSN 2428-



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Bientôt la fin de saison 2015-2016

**V**ous allez certainement retrouver au cours de cet édito un certain nombre des sujets sensibles évoqués dans le dernier numéro du Chasseur Varois.

**E**n effet, le problème de la loi sur la biodiversité, et notamment sur la chasse à la glu, revient dans l'actualité. Le 21 janvier dernier, les sénateurs ont rejeté, par 209 voix contre 26, l'amendement interdisant la chasse à la glu dans les cinq départements de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. C'est une belle victoire que nous venons d'obtenir, mais combien d'investissement, d'énergie et de travail ont été consacrés à ce premier résultat positif. En effet, si le Sénat, par son vote, a relancé favorablement cette chasse traditionnelle, il faudra dans les mois à venir, avec la même énergie et les mêmes convictions, motiver l'Assemblée Nationale pour que la réussite soit totale et que la pérennité de ce mode de chasse soit conservé. Je compte sur tous, au travers du collectif glu, de la Fédération régionale des chasseurs, des associations de défense des chasses traditionnelles (AICO, ADCTG et le Groupement des Chasseurs Provençaux), pour continuer avec beaucoup de pugnacité à motiver les députés pour qu'ils soient présents dans l'hémicycle et votent massivement pour le maintien durable de la chasse à la glu.

Autre sujet qui alimente mes chroniques régulièrement, je veux parler de la chasse au sanglier et des dégâts du grand gibier qui sont liés en grande partie à cette espèce. Depuis le dernier numéro, la situation n'a pas véritablement évolué en ce qui concerne les indemnités des dégâts du grand gibier. Il faudra attendre le deuxième semestre 2016 pour voir le résultat final de la campagne 2015-2016. On peut toutefois être raisonnablement optimiste en ce qui concerne le résultat final des indemnités qui devraient se situer aux alentours des 500 000 €. Les prélèvements de sangliers quant à eux paraissent en légère diminution par rapport à l'année précédente. Toutefois, les mois de janvier et de février sont souvent des périodes de forts prélèvements et nous ne pourrions faire le bilan qu'après la clôture générale de la chasse.

Le bilan plan de chasse sera connu prochainement, en tout état de cause après le 31 janvier, mais l'on peut déjà affirmer que la présence massive des loups n'a pas permis d'effectuer les prélèvements en conformité avec les attributions. Même si le loup apporte des prélèvements vis-à-vis du sanglier, le fort prélèvement qu'il a opéré au cours de ces dernières années a été dramatique pour le mouflon, très inquiétant pour le chamois, ainsi que pour le chevreuil qui a vu son plan de chasse diminué de 50 % ces dernières années. Il faudra bien un jour que nos dirigeants prennent des mesures pour réguler de façon drastique ces populations en très nette évolution.

J'en terminerai avec les migrateurs bien que la saison ne soit pas encore terminée. Après avoir caressé quelques espoirs en fin d'année, on a pu malheureusement constater à nouveau la désaffection de nos territoires par la grive et la bécasse. Peut-être que les vingt jours de février nous apporterons satisfaction à ce niveau-là.

Nous allons, dans les semaines voire les mois à venir, faire le tour de notre département avec les réunions de secteurs, les réunions de sections et les diverses étapes de la préparation de notre assemblée générale qui aura lieu le 16 avril prochain à La Crau. Nous sommes dans une année de renouvellement de la moitié du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs conformément à nos statuts. Nous allons essayer d'apporter un sang neuf grâce à une partie des nouveaux candidats au conseil d'administration. J'espère que vous serez nombreux à participer à toutes ces réunions annuelles et que vous apporterez vos précieux conseils pour que nous puissions, ensemble, préparer sereinement la saison 2016-2017.

En Saint Hubert, je vous souhaite une excellente année cynégétique 2016.

Le Président, Marc Meissel



## CHASSE À LA GLU : L'AMENDEMENT ABEILLE À L'AMENDE !

Le dossier glu suit son cours. Après le vote favorable du sénat, le texte est désormais en attente du passage en seconde lecture devant l'Assemblée Nationale.

Communiqué du Collectif Glu Patrimoine Culturel

Lors de sa séance du 22 janvier 2016, conformément à l'avis de la commission du 7 juillet 2015, le Sénat a supprimé "l'amendement Abeille" qui prévoyait l'interdiction de la capture des grives et merles à la glu.

Cette suppression a pu être obtenue par vote "public" (sénateurs porteurs de pouvoirs), par 209 voix contre 26, malgré la présence massive des sénateurs Verts qui s'étaient fortement mobilisés contre notre pratique à cette occasion. Seul l'amendement déposé par les Verts a été maintenu et a donc été rejeté par le vote du Sénat.

Nous remercions vivement les sénateurs et représentants de groupes qui nous ont soutenus et se sont prononcés contre cet amendement inique.

La balle est maintenant dans le camp des députés pour le passage en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. Celle-ci doit absolument aller dans le même sens si nous voulons voir perdurer notre mode de capture.

Merci à tous pour votre mobilisation et surtout ne nous relâchons pas !

Le Collectif Glu est le rassemblement de trois associations, ADCTG (Association de défense des chasses traditionnelles de la grive), AICO (Association d'imitation du chant des oiseaux), GRCT (Groupement régional des chasses traditionnelles) sous l'égide de la FRC PACA.

### RÉUNION D'INFORMATION SUR L'INTERDICTION DE LA CHASSE À LA GLU

Samedi 9 avril 2016 à 15h00

à la salle des fêtes de Manosque  
Salle OSCO MANOSCO  
Avenue du Moulin Neuf 04100 MANOSQUE

APRÈS LE VOTE AU SÉNAT, RIEN N'EST GAGNÉ.

Nous avons besoin de tous pour obtenir que l'Assemblée Nationale fasse perdurer cette chasse.

NOUS DEVONS PLUS QUE JAMAIS RESTER MOBILISÉS ! VENEZ NOMBREUX !

Fédération Départementale  
des Chasseurs du Var  
Place Georges Clémenceau  
21, rue de Tielt  
83170 Brignoles  
Téléphone : 04 94 80 06 95  
Télécopie : 04 94 59 54 35  
www.fdc83.com  
Contact@fdc83.com

Éditeur de publication : FDCV  
Directeur et Rédacteur en chef :  
Marc MEISSEL, président de la F.D.C.V.

Impression : Imprimerie JOUBERT  
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647  
06517 CARROS CEDEX  
Crédit photos : FDCV, DR, Christel  
HELSTROFFER

Administration, rédaction, composition,  
montage, graphisme, régie publicité et  
petites annonces :  
Christel HELSTROFFER /  
100, allée des Harkis - Rés. Jardin  
d'Alexandre  
83700 Saint Raphaël  
Téléphone : 07 88 57 84 82  
Email : mag@fdc83.com

## RÉFORME DE LA DIRECTIVE ARMES : NE PAS SE TROMPER DE CIBLE !

Dans le contexte extrêmement sensible de la lutte contre le terrorisme, les organisations de chasseurs, tireurs, industriels, armuriers et collectionneurs, tant au niveau européen que national, se concertent et se mobilisent autour de l'évolution de la directive armes. L'objectif est de maintenir le dialogue avec les pouvoirs publics afin d'aboutir à un plan de lutte qui ne pénalise pas les utilisateurs légaux.

Le Comité Guillaume Tell fait le point dans son communiqué de presse du 14 décembre 2015.



## COMITÉ Guillaume Tell

Communiqué de presse du Comité Guillaume Tell du 14 décembre 2015

### Révision de la Directive armes : Le Comité Guillaume Tell en accord avec le ministère de l'Intérieur

Le Comité Guillaume Tell approuve la réaction d'extrême fermeté du gouvernement français dans sa lutte contre le terrorisme et soutient le plan national de lutte contre les armes illégalement détenues présenté par Bernard Cazeneuve.

Le Comité Guillaume Tell qui représente les 2 millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu se réjouit du bon sens et des échanges constructifs qui ont prévalu lors de la réunion de concertation qui a eu lieu jeudi 10 décembre au ministère de l'Intérieur avec les conseillers du ministre et les services, sous la présidence de Michel Lalande, directeur de Cabinet de Bernard Cazeneuve.

Depuis les attentats de Paris, les chasseurs, tireurs sportifs, amateurs de ball-trap et collectionneurs sont très inquiets des mesures liberticides proposées par la Commission européenne sous couvert de lutte contre le terrorisme, la délinquance et le trafic d'armes.

Au lieu de s'interroger sur la mauvaise application de la Directive armes de 2008 dans certains états membres, notamment en matière de neutralisation, du respect des procédures de transferts et de traçabilité des armes, la Commission européenne vient d'afficher un nouveau catalogue de contraintes inutiles, sans aucun effet sur la lutte contre le terrorisme et la délinquance armée.

Comme le gouvernement français, nous sommes favorables à certaines mesures urgentes à l'échelle euro-

péenne pour lutter contre les terroristes et la délinquance,

et totalement opposés aux mesures qui vont nuire aux honnêtes citoyens détenteurs légaux d'armes.

A travers toute l'Europe, cela a provoqué une mobilisation générale des chasseurs, tireurs sportifs et collectionneurs, car la modification de la Directive est programmée en urgence d'ici quelques semaines.

Pour nous, cela se traduit par de nombreuses réunions au ministère de l'Intérieur avec lequel nous avons déjà un dialogue permanent et exemplaire, tant sur le rapport Guépratte pour le contrôle des armes civiles, que pour le Plan national de lutte contre les armes illégalement détenues.

Le Comité Guillaume Tell a clairement affiché son soutien à la réforme proposée par le préfet Guépratte et au plan national de lutte de Bernard Cazeneuve, car ils ne se trompent pas de cible. Il est impératif de créer un service central au sein du ministère de l'Intérieur, totalement dédié aux armes et aux trafics, et d'établir un plan de lutte qui associe les utilisateurs légaux.

Ce jeudi et à la demande du directeur de Cabinet du ministre de l'Intérieur, toutes les mesures concernant la réforme européenne sur les armes et le plan national de lutte contre les armes illégalement détenues ont fait l'objet d'une large concertation sans langue de bois, et avec des arbitrages de bon sens.

Les membres du Comité ont pu expliquer leurs positions sur tous les sujets abordés et échanger utilement sur les quelques divergences avec certains services.



Parmi les sujets abordés et sur lesquels une position commune a été arrêtée avec le ministère de l'Intérieur, il y a le maintien des 4 catégories et du classement actuel en cours, le maintien du classement et de l'usage des armes semi-automatiques tel qu'il est aujourd'hui pour les chasseurs et les tireurs sportifs, la mise en œuvre des moyens d'interdiction de la transformation des armes automatiques en armes semi-automatiques, l'irréversibilité de la neutralisation, les armes d'alarme, un meilleur contrôle d'Internet à travers notamment des courtiers, la gestion opérationnelle des fichiers d'armes et d'interdits d'armes, le rôle des organisations dans le renseignement, les systèmes de marquage, la dématérialisation des données et pièces justificatives, les registres des armuriers, les certificats médicaux, le traitement des autorisations de transferts entre Etats membres, l'usage des modérateurs de son, la problématique des transports d'armes par les compagnies, les associations et sociétés faisant de l'initiation au tir, le débat sur la notion d'apparence d'une arme automatique, les armes antiques et de reproduction, etc.

Un tel accord global entre le ministère de l'Intérieur et le Comité Guillaume Tell était indispensable, car la diplomatie française aura une influence considérable dans les négociations européennes qui sont engagées depuis plusieurs semaines et qui aboutiront à la modification de la Directive.

Avec le feu vert de Michel Lalande, le Comité va travailler en étroite relation avec le pôle diplomatique du Cabinet

du ministre afin d'échanger nos informations en temps réel sur l'état des négociations européennes et sur les actions à conduire auprès des autres états membres et du Parlement européen.

Toutes nos organisations nationales et européennes du monde de la chasse, du tir sportif, des armuriers et des fabricants sont mobilisées 24 h sur 24 h pour défendre nos intérêts légitimes tout en soutenant les mesures de lutte contre le terrorisme, les trafics d'armes et la délinquance.

Pour tout contact :

Thierry Coste - 06 80 87 77 05

Secrétaire général du Comité Guillaume Tell

E-mail : [thierry.coste@accesyst.com](mailto:thierry.coste@accesyst.com)

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe, depuis 16 ans, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) présidée par Bernard Baudin, la Fédération Française de Tir (FFTir) présidée par Philippe Crochard, la Fédération Française de Ball-trap (FFBT) présidée par Jean-Michel Moutoufis, l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC) présidée par Eric Bondoux, la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) présidée par Yves Gollety et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM) présidée par Dominique Billot.

### INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) Tél. : 01.41.09.65.10 Site : <a href="http://www.chasseurdefrance.com">www.chasseurdefrance.com</a>	Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (AICO) Tél. : 06.27.68.54.46 - Site : <a href="http://www.aico-oiseaux.com/">www.aico-oiseaux.com/</a> Email : <a href="mailto:aico@sfr.fr">aico@sfr.fr</a>
Les lieutenants de Louveterie du Var Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11 Le Président Mr SAMAT Emile	Office National des Forêts (ONF) Tél. : 04.98.01.32.50 Site : <a href="http://www.onf.fr">www.onf.fr</a>
Fédération des Gardes Particuliers du Var Tél. : 06.88.97.69.64 - Site : <a href="http://www.123siteweb.fr/FDGPV83/">www.123siteweb.fr/FDGPV83/</a> Email. : <a href="mailto:bernard.gerard83@gmail.com">bernard.gerard83@gmail.com</a>	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Tél. 04.94.68.76.59 Site : <a href="http://www.oncfs.gouv.fr">www.oncfs.gouv.fr</a>
Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV) Tél. : 06.18.96.45.10 - Site : <a href="http://www.apav83.com">www.apav83.com</a> Email. : <a href="mailto:piégeurs-du-var@apav83.com">piégeurs-du-var@apav83.com</a>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - Toulon Tél. 04 94 46 83 83
IMPCF Tél. : 04.66.35.93.15 Site : <a href="http://www.impcf.fr">www.impcf.fr</a>	Association Varoise de chasse Maritime (Le Colvert) Lionel QUENO : 06.03.83.28.56

RÉPONSE DE MONSIEUR MATHIEU,  
CHEF DE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ONCFS,  
À L'ÉDITORIAL DE MONSIEUR MEISSEL PARU DANS LE CHASSEUR VAROIS N°4  
DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

Monsieur le Président,

Dans le dernier exemplaire du Chasseur Varois, j'ai lu avec attention, en particulier les trois dossiers que vous évoquez dans la partie négative de votre éditorial. Je crois devoir vous faire part de quelques réflexions.

En tant que Chef de Service, je suis bien évidemment responsable de l'activité des agents qui interviennent sous mon autorité, conformément à mes instructions.

**1. S'agissant de l'activité traditionnelle de la chasse aux gluaux, vous semblez reprocher à l'ONCFS**

un contrôle accru de celle-ci, en précisant que les arrêts de la Cour d'Appel d'Aix ont été favorables aux chasseurs, notamment sur la détention du fusil au poste. A ce jour, comme convenu et suite aux échanges de divers courriers (de l'époque), aucun procès-verbal n'a été relevé pour cette infraction.

Sur la tenue à jour du carnet, l'article 10 de l'arrêté ministériel précise que l'exercice du contrôle « à tout instant » doit bien permettre de vérifier les prélèvements réalisés, au fur et à mesure des captures. Ces contrôles, qui ne sont pas renforcés, sont le meilleur gage de pouvoir continuer cette pratique dérogatoire, confirmés par notre direction de la police.

S'agissant des trois arrêts de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence que vous citez (tenue du carnet), l'analyse de la direction de la police précise qu'il ne s'agit que de renvois de ces affaires qui vont donc repasser devant le Tribunal de Police. S'agissant de la saisie du carnet de glu, mes agents ont constaté que les chiffres (oiseaux capturés et les dates) avaient été effacés et falsifiés, faits reconnus par le contrevenant. Ce carnet est donc un élément de preuve (procédure en cours).

Il nous est demandé par le Ministère un contrôle strict des chasses traditionnelles, ce qui est repris dans le plan de contrôle, validé par le Préfet et les Parquets.

**2. Vous relatez ensuite l'affaire des lâchers de lapins (affaire judiciaire en cours).** Comme il vous l'a été précisé, cette affaire a été diligentée à la demande du parquet de Draguignan et sous son autorité. Il ressort de celle-ci que 1400 lapins ont été lâchés dans le département, sans autorisation, contrairement à la réglementation en vigueur (précisée par les services de la Préfecture). Nous n'intervenons que dans le département du Var, mais je suis bien évidemment prêt à transmettre à mes collègues des départements voisins, toute information avérée que vous souhaiteriez me communiquer.

**3. S'agissant de l'utilisation du collier de repérage,** une infraction a été relevée sur l'utilisation de ce type de matériel, alors que la battue en cours n'était pas terminée, les chasseurs étaient postés, leurs armes chargées.

L'article 7 de l'arrêté du 1er août 1986 précise:

« Sont seuls autorisés ... : ..les dispositifs de localisation des chiens dès lors qu'ils sont utilisés après l'action de chasse, dans le seul but de rechercher les chiens »

Je crois utile de vous apporter ces précisions supplémentaires, de nature me semble-t-il à mieux apprécier notre action au quotidien.

Votre éditorial, de ce point de vue, m'apparaît partiel et relate de manière inexacte ces actions. J'apprécierai qu'un rectificatif puisse être apporté prochainement.

Je me tiens à votre entière disposition pour vous rencontrer afin de faire un point précis de cette situation, et examiner ensemble les améliorations à apporter pour parfaire votre information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef de Service Départemental, D.MATHIEU







## OBTENIR LE PERMIS DE CHASSER AUJOURD'HUI

Vous avez décidé d'entrer dans la grande famille des chasseurs. Vous y serez accueillis chaleureusement. Mais attention, vous devrez satisfaire à un examen qui n'est pas une simple formalité. Celui-ci se tient en une session unique qui comprend des exercices pratiques et dix questions théoriques.

### 1<sup>ère</sup> étape

L'inscription se fait au moyen du formulaire [Cerfa n° 13945\\*04](#) que le candidat devra compléter et renvoyer à l'adresse suivante :

Fédération départementale des chasseurs du Var  
(FDCV)  
21 rue de Tielt  
Place Georges Clémenceau  
83170 BRIGNOLES

Vous pouvez télécharger l'ensemble des documents administratifs et informatifs sur le site de la fédération [www.fdc83.com](http://www.fdc83.com) ou les demander à la FDCV qui tient notamment à disposition le guide du permis de chasser.



### 2<sup>e</sup> étape

Une session de formation est obligatoire. Elle est divisée en deux parties : une demi-journée de formation théorique et une demi-journée de formation pratique. Afin de vous offrir toutes les chances de réussite, il est vivement conseillé de vous procurer le livre de préparation au permis de chasser (ou le DVD) et de débiter votre apprentissage préalablement à la session de formation. Le contenu est en effet assez dense dans la mesure où il aborde :

- La connaissance de la chasse en France (Organisation de la chasse, législation, armes et munitions, sécurité et modes de chasse) ;

- Les armes de chasse – les règles de sécurité ;
- La connaissance des espèces et de leur gestion, espèces chassables (gibier de plaine, de bois, d'eau...) et protégées (mammifères...)
- Les questions éliminatoires.

Ces connaissances dûment acquises, la formation n'en sera que plus efficace. Vous serez ainsi en mesure de vous poser les bonnes questions sur des sujets ou des points qui pourraient vous mettre en difficulté. Mettez bien toutes les chances de réussite de votre côté. Un autre point essentiel est de ne surtout pas écouter ce qui se dit autour de vous, pas plus que les conseils qui vous seront éventuellement donnés par votre entourage. Écoutez plutôt le formateur et les bénévoles qui vous entraîneront à l'épreuve pratique. Ils en ont l'habitude, possèdent le savoir et le savoir-faire et il convient de saluer leur dévouement.



À l'issue de la formation, il vous sera proposé de venir une dernière fois exercer à nouveau vos connaissances pratiques et viser la réussite à coup sûr.

### 3<sup>e</sup> étape

Vous recevrez ensuite la convocation à l'examen. Le jour J, la balle sera dans votre camp et ce sera à vous de jouer. Si vous réussissez les différents modules, vous recevrez votre permis de chasser,

à condition d'avoir plus de 16 ans (pour les autres, ils le recevront en cadeau, pour leur 16<sup>e</sup> anniversaire). Il ne vous restera plus qu'à le faire valider pour la saison en cours avant d'aller chasser, en règle.

**Nous vous espérons nombreux à franchir le pas pour nous rejoindre.**

## PATRICIA CHEVAL, UNE AVOCATE POUR LA CAUSE DE LA CHASSE ET DES CHASSEURS

Originaire du Maine-et-Loire, Patricia Cheval s'installe dans le Var en 1999, CAPA en poche, où elle intègre le cabinet du Bâtonnier Gérard Sabater, Avocat de la Fédération départementale des chasseurs du Var. Maître Cheval devient avocat associé dans ce même cabinet en 2008, puis elle en prend la responsabilité en 2014 quand Maître Gérard Sabater prend sa retraite, en même temps que son épouse et consœur.



« J'ai pris en charge ce contentieux de la chasse un peu par hasard, du fait que Maître Sabater était le conseil de la Fédération. Prendre la suite était dans la logique des choses, mais pour tout vous dire, je ne chasse pas ! Cela étant, la chasse est un domaine que je connais bien pour le pratiquer depuis plusieurs années maintenant et j'ai acquis une bonne expérience au gré des contentieux.

### Des affaires moins nombreuses, mais plus techniques

Cependant, la chasse ne représente pas un volume d'affaires très important. Cela tient principalement au fait que j'interviens essentiellement à l'occasion de la régularisation de la constitution de partie civile des personnes morales que sont la Fédération ou une société de chasse devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel lorsqu'une infraction à la chasse a été commise. L'autre raison est que le nombre d'audiences est en diminution consécutivement à la

politique suivie par le Parquet. Ainsi, dans un souci de désengorger les tribunaux, le Parquet a, de plus en plus souvent, recours à la procédure simplifiée d'ordonnance pénale dans laquelle le magistrat se prononce en dehors de tout débat contradictoire et hors la présence de la victime. Pour ces dossiers-là, il n'y a donc pas d'audiences publiques, ce qui les rend bien entendu moins visibles. Ce qu'il faut retenir, c'est que les affaires sont moins nombreuses, mais qu'elles tendent à devenir plus techniques.

### Un domaine d'intervention varié

Globalement, je peux dire qu'on a le plus souvent à traiter des infractions relevant de la chasse sans permis, par temps et/ou moyen prohibé ou relatives à la législative afférente aux armes. Mais parfois, une affaire peut prendre de l'importance par le nombre d'animaux impliqués. Par exemple dans le cas de détention ou de destruction massive d'espèces animales non domestiques protégées, comme le rouge-gorge. Ou encore l'ouverture et l'exploitation d'établissements d'élevage non autorisés (grives par exemple). Ce sont des dossiers sensibles.

Un dossier peut prendre aussi une certaine ampleur en cas de récidive ou

de pluralité d'infractions reprochées au mis en cause. Comme je vous le disais, le Parquet est dans un premier temps conciliant, mais peut orienter le dossier différemment – pour les récidivistes notamment – ce qui peut conduire à son audiences.

Il m'arrive aussi d'intervenir pour des chasseurs verbalisés dans des conditions contestables. Cela peut être le cas, par exemple, en cas de circulation dûment autorisée d'un véhicule sur une route de forêt ou relativement à la tenue du carnet de glu, dans une matière où la législation n'est pas assez précise. Et puis il y a bien entendu le sujet des accidents de chasse, tant du côté de l'auteur de l'accident que de celui de la victime. J'ai traité le cas, il y a peu de temps, d'un chasseur qui avait été blessé par une arme défectueuse. Ce sont des dossiers techniques, notamment au plan de l'indemnisation.

Il y a enfin toutes les questions relatives aux dégâts causés par le grand gibier. Il s'agit-là d'une des missions de service public effectuée par la Fédération. Cette matière est régie par le Code de l'environnement. La Fédération est sollicitée, notamment, à propos des demandes d'indemnisation, lesquelles, à défaut d'accord, seront tranchées par le tribunal d'instance compétent.





## Conseil et prévention

En dehors de tout contentieux, j'ai aussi un rôle de conseil et de prévention. Je peux en effet être appelée pour aider à la rédaction des statuts ou des règlements intérieurs des sociétés de chasse. Elles sont en effet parfois défectueuses dans ce domaine et je suis amenée à recadrer des textes afin d'éviter des difficultés et des différends à venir. Certaines dispositions doivent apparaître dans les statuts et d'autres dans les règlements intérieurs. Cet aspect préventif est important.

La chasse, avec ses spécificités, est une force économique dont il faut tenir compte. Il y a des équilibres

déliés à maintenir, mais la chasse est bien structurée et bien organisée. C'est un milieu qui reste masculin, mais je dois dire que la Fédération est composée de gens charmants et passionnés avec lesquels j'ai un excellent contact. Nous nous voyons régulièrement, au moins deux fois par an pour faire le point et bien entendu à l'assemblée générale qui est un grand moment ! »

### Maître Patricia Cheval

Le Bertin, 13-15, boulevard Foch, 83300 Draguignan

Tél. 04 98 10 23 40, [patricia.cheval@avocat-conseil.fr](mailto:patricia.cheval@avocat-conseil.fr)



# PISTOLIER

CHASSE TIR LOISIRS DEFENSE ATRIUM

Le Panorama - ZI Toulon Est - 151, Av. Alphonse Lavallée - 83130 La Garde  
04.94.48.71.86. - [contact@lepistolier.com](mailto:contact@lepistolier.com) - [www.lepistolier.com](http://www.lepistolier.com)

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h

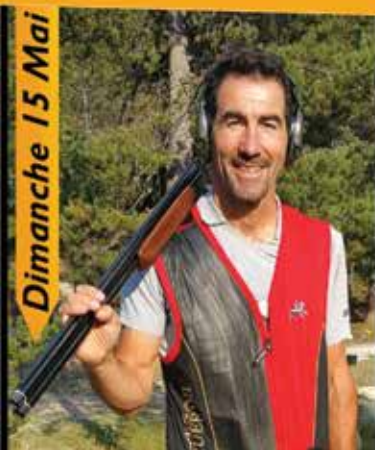
## NE MANQUEZ PAS NOS ÉVÈNEMENTS AU BALL-TRAP CLUB DE PIERREFEU

### Présélections



23 & 24 Avril

Dimanche 15 Mai



### Trophée Luc Alphan

Au profit de l'Association



AVEC NOS PARTENAIRES  
Léoube // Action Automobile

Dimanche 5 Juin

### TUNET



VENEZ ESSAYER L'ENSEMBLE DES NOUVEAUTÉS TUNET

Sabatti  
MERKEL

Dimanche 12 Juin

### Blaser DAY

Découvrez et testez les armes de la nouvelle...



Gamme Blaser Edition 2016

### FINALE NATIONALE

Game Fair 17-18-19 JUIN 2016  
L'OR-ET-CHEZ

### Sanglier Courant de Pierrefeu - Pas de tir à 50 & 100 mètres

Nouveaux Horaires à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016

Jeudi matin (sur RDV), samedi & dimanche matin  
Route de Collobrières - 83390 Pierrefeu du Var  
04.94.28.19.64. - 06.83.19.88.20.



La saison de chasse se termine...  
Pensez à faire nettoyer et réviser vos armes par votre armurier avant de les stocker !

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE S'EST RÉUNI EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE MARDI 2 FÉVRIER 2016 À 14 HEURES 30 À LA PRÉFECTURE DU VAR À TOULON ET ÉTAIT PRÉSIDÉ PAR MONSIEUR LE PRÉFET.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Propos introductif de Monsieur le Préfet
- Présentation par la Fédération Départementale des Chasseurs du Var du bilan des dégâts de gibier aux cultures et prélèvements de sangliers pour la saison 2014-2015 ;
- Bilan par la DDTM des mesures mises en œuvre à ce jour pour lutter contre la prolifération du sanglier ;
- Tour de table sur les mesures additionnelles de régulation du sanglier à mettre en œuvre ;
- Questions.

**A**près avoir rappelé le contexte relatif aux dégâts de gibier, Monsieur le Préfet a demandé à la Fédération Départementale des Chasseurs du Var de donner les résultats de la campagne 2014-2015.

Le Président MEISSEL a rappelé les chiffres des dégâts 2012-2013 (1 440 236 €), 2013-2014 (1 229 969 €) et donné les chiffres 2014-2015 (480 259 €) ainsi que la situation à ce jour pour 2015-2016 (224 730 €). Le compte définitif pour cette saison sera donné au 30 juin 2016. Comparativement, les prélèvements sont passés de 21 485 sangliers en 2012-2013, à 23 484 sangliers en 2013-2014 et 22 264 en 2014-2015. A ce jour pour la saison 2015-2016, les prélèvements atteignent 19 548 sangliers. Ces chiffres étant ceux des prélèvements déclarés sur les carnets de battues.

**A**près des échanges entre les divers participants sur l'interprétation de ces données, Monsieur le Préfet a demandé à Monsieur Vert, de la DDTM, de faire le bilan des mesures appliquées pour la régulation du sanglier et celles proposées pour la saison à venir.

Les mesures appliquées en 2015-2016 seraient maintenues (tir dans les parcelles agricoles à compter du 1<sup>er</sup> juin, chasse en battue dans certaines communes à compter du 1<sup>er</sup> juin,

ouverture anticipée générale au 1<sup>er</sup> août et clôture de la chasse au sanglier le 28 février 2017 avec la possibilité, dans le cadre du classement nuisible, de chasser jusqu'à fin mars 2017.

**M**onsieur le Préfet a ensuite fait le point sur l'agraine de dissuasion et affirmé sa volonté d'étendre les mesures prises dans quelques secteurs en 2015-2016 car pour lui, cette pratique correctement réalisée est efficace pour lutter contre les dégâts.

Parmi les nouvelles mesures proposées, l'extension du tir de nuit du sanglier à d'autres personnes que les lieutenants de louveterie a été fortement contestée par le Président Meissel et les représentants des chasseurs. Expliquant que par cette méthode l'on revenait sur le fondement de la loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier qui avait mis en place les indemnisations de dégâts agricoles en contrepartie de l'interdiction du tir de nuit et qu'ainsi il ne paierait plus les dégâts occasionnés aux parcelles faisant l'objet de tir de nuit. Cette position a été très contestée par Monsieur le Préfet et les représentants de ses services, reprochant au Président Meissel d'engager une procédure sur ce dossier qui concerne l'interprétation de la loi d'indemnisation des dégâts.

Autre proposition fortement contestée par les représentants des chasseurs, la remise en cause pure et simple de l'obligation du carnet de battue et des 100 ha minimum pour pratiquer en battue la chasse aux sangliers.

**D**evant l'obstination des représentants du monde de la chasse à ne pas accepter les nouvelles mesures proposées, Monsieur le Préfet a clôturé prématurément la réunion du Conseil Départemental de Chasse et de la Faune Sauvage.





## RÉACTION A CHAUD

Aujourd'hui, que la situation a nettement évolué en notre faveur (480 000 € de dégâts en 2014-2015, 220 000 € à ce jour pour 2015-2016 et un prélèvement sangliers en légère diminution), l'administration préfectorale souhaite accentuer les mesures de destruction du sanglier par de nouvelles mesures. En acceptant ces propositions, le président que je suis, responsable de la chasse du département, aurait eu l'impression de trahir votre confiance après vous avoir, au cours des années précédentes fortement sollicités. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration de la Fédération sera réuni prochainement afin de prendre toutes les décisions nécessaires pour lutter contre la mise en place de ces nouvelles mesures.

Nous attendons la sortie des arrêtés mettant en place ces nouvelles dispositions, mais nous aurons très prochainement l'occasion, au cours des réunions de secteur et bien sûr de notre Assemblée Générale, d'avoir votre point de vue sur cette situation et d'envisager peut-être des mesures à prendre. Dans tous les cas, nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de la situation.

Le Président MEISSEL et les Représentants Cynégétiques du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Mesdames, Messieurs les Présidents de Société de Chasse, Mesdames, Messieurs les Chefs de Battue,

Depuis maintenant plusieurs années, nous vous avons sollicités pour prendre des mesures concernant l'extension des modes et des périodes de chasse aux sangliers. Après une ouverture anticipée, nous avons procédé à une prolongation de la période hivernale de chasse aux sangliers jusqu'au 28 février. Le classement nuisible a permis d'apporter des prélèvements tout au long du mois de mars. Le tir d'été dans les parcelles agricoles a été mis en place depuis maintenant deux ans et vous en avez en grande partie été les organisateurs.

Par toutes ces mesures, votre responsabilité civile et pénale a été engagée et je vous remercie de l'avoir pleinement assumée. Il est vrai que souvent, nous avons dû être persuasifs pour vous convaincre de faire confiance au président et aux dirigeants fédéraux. Vous avez répondu présents à notre demande.

Pendant la même période, les chasseurs de grand gibier ont été sollicités par une augmentation sans précédent du timbre grand gibier passant de 30 à 110 € pour la saison 2014-2015. Cet effort financier a été accepté par la grande majorité d'entre vous et vous avez ainsi permis à la fédération de faire face à ses obligations financières.





## LE COÛT DU LOUP

En France, l'État protège le loup dont il est en même temps amené à ordonner l'abattage. En conséquence de quoi l'animal, protégé et régulé, a tendance à revenir cher. Le loup, quand on en voit la queue, il vous coûte un bras !



Il prolifère en dépit de la régulation, le loup a la dent dure

« Nous sommes dépassés par le phénomène loup. » c'est ce que devait lancer Christian Le Coz à l'assemblée générale de Louveterie de France de juin 2015. Le représentant du Ministère de l'écologie, qui anime aussi la Sous-direction de la Protection et de la Valorisation des Espèces et de leurs Milieux, a la tête sur les épaules et les pieds sur terre. Le loup coûterait en effet quelque 12,5 millions d'euros par an en mesures de prévention et de protection, auxquelles il convient d'ajouter 2,5 millions d'euros dévolus aux indemnités des agriculteurs et encore 400 000 euros de "frais Brigade loup". Soit, si l'on considère que la population de loups atteint 300 individus en France, environ 50 000 euros par loup et par an. Si l'on étend l'analyse des coûts aux prélèvements des animaux, on constate que, sur les trente-sept loups prélevés de septembre à mi-décembre 2015, quatre l'ont été par la Brigade loup (Budget 400 000 €, soit

100 000 € par loup prélevé). Les trente-trois autres loups quant à eux auront été prélevés par les chasseurs et les éleveurs sans générer le moindre frais pour la collectivité.

### • La protection

C'est de la protection des troupeaux dont il s'agit et c'est le Ministère de l'agriculture qui est en charge de payer la facture. Cela inclut la formation des hommes, la gestion des chiens bergers et l'acquisition d'équi-

pements. En 2014, le montant a atteint 12 millions d'euros.

### • Les constats et l'indemnisation

Cette fois, c'est le Ministère de l'Écologie qui fait les frais de l'indemnisation des éleveurs. La facture s'est élevée à 2,5 millions d'euros pour 2014. En pratique, l'ONCFS mène les expertises de dégâts et verse les indemnités au nom du Ministère. Dans le futur, c'est une autre entité, l'Agence de service et de paiement qui règlera les dégâts. Afin de parvenir à assumer sa tâche sur le terrain s'agissant du loup, l'ONCFS a embauché des vacataires en contrats à durée déterminée pour effectuer les constats. Ces opérations sont complexes car non seulement elles sont souvent menées en terrain difficile, mais elles sont faites auprès d'éleveurs excédés dont le métier et la passion sont mis à mal. L'Administration songe pour l'avenir à simplifier la procédure en demandant à l'éleveur

d'établir le constat et la déclaration.

### • La Brigade loup

Création du Ministère de l'écologie, la Brigade loup a démarré à l'automne 2015 et compte une dizaine de membres. Ils sont embauchés dans le cadre de contrats "emploi avenir" de trois ans. La Brigade intervient sur les sites des attaques et est en charge de prélever les loups dans le cadre des arrêtés ministériels. Quatre loups ont ainsi été prélevés depuis sa mise en place. On se pose déjà la question du bien fondé de la Brigade loup quand on sait que les chasseurs eux-mêmes ont fait leurs preuves sur le terrain – en battues notamment – sans engendrer aucune dépense publique. C'est heureux quand on garde à l'esprit que la note finale annuelle engendrée par le loup en France avoisine les 15 millions d'euros.

### Une espèce protégée en parfaite santé

Si on retient 1992 comme date d'entrée du loup sur le territoire national, force est de constater que son implantation a témoigné d'une croissance régulière, avec une accélération notable ces dernières années (100 en 2004, 150 en 2010 et plus de 300 en 2014. La stabilisation de 2015 fait suite aux prélèvements effectués). L'augmentation de la population s'accompagne avec une certaine logique d'une progression géographique. Ce, tant dans le nombre des départements conquis que dans le type de terrains investis. Les attaques ont augmenté de 40 % en



2014. Par ailleurs, le loup arrive en effet en plaine, ce qui fait déjà planer une menace sur les cheptels d'élevages sédentaires. La protection que lui assure l'administration européenne suscite en conséquence des questions bien légitimes. D'autant que les coûts additionnés de la protection des troupeaux et du prélèvement légal du prédateur fait montre d'un véritable gaspillage.

Alors, loup y es-tu, m'entends-tu ?



Le loup est un battant qui conquiert cinq à six départements par an. Celui-ci est un jeune spécimen varois.

## SUIVI DES POPULATIONS ET DES HABITATS DE REPRODUCTION DES TURDIDÉS CHASSABLES EN EUROPE : UN LIEN CULTUREL ENTRE LES RÉGIONS.

L'IMPCF et la Fédération Régionale des Chasseurs de PACA viennent de rendre un rapport d'études au Conseil Régional PACA qui a soutenu financièrement les recherches entreprises.

Les recherches ont concerné :

1 - Les tendances des effectifs reproducteurs de 1980 à 2013.

L'analyse de plusieurs bases de données européennes qui émanent d'associations ornithologiques et naturalistes internationales ou européennes, faute de pouvoir s'appuyer sur des données alternatives émanant du monde cynégétique à l'échelle européenne, montre que :

**le merle noir et la grive musicienne** voient leurs populations continuer à augmenter ;

**la grive mauvis et la grive draine** connaissent une amélioration sur le court terme, leurs populations s'étant stabilisées depuis une vingtaine d'années ;

seule **la grive litorne** est passée d'un statut de stable sur le long terme à un déclin modéré sur le court terme. Ne doutons pas qu'elle retrouve rapidement son statut antérieur dans les années qui viennent.

2 - L'évolution des habitats de reproduction des cinq espèces de turdidés chassables de 2000 à 2006.

C'est un travail considérable, mené sur 300 millions d'hectares, qui a concerné trente-six pays qui disposent de données numérisées des habitats rassemblées dans la base européenne Corine Land Cover. Selon les espèces, 10 à 14 habitats considérés comme favorables à la reproduction ont été quantifiés à cette échelle entre 2000 et 2006 et ainsi, des tendances d'évolution ont pu être dégagées.

**Merle noir** : les tendances sont stables dans la plupart des pays en moyenne. Hausse en République tchèque (+ 5,6%) et baisse en Autriche (- 2, %).

**Grive musicienne** : en moyenne on constate une stabilité. Hausse en République tchèque, mais diminution dans cinq autres pays d'importance mineure en termes de surface, dont l'Autriche pour la plus significative (- 1,9%).

**Grive mauvis** : la surface d'habitats de reproduction de cette espèce est environ sept fois moindre que celle des deux espèces précédentes. En moyenne, la tendance est à l'augmentation (+ 1,3%). Forte augmentation en Suède (+ 6,6%) et faible diminution en Pologne (- 2,8%) et en Finlande (- 2,2%).

**Grive litorne** : les surfaces d'habitats de reproduction sont en moyenne stables dans la plupart des pays. Quelques pays voient les habitats de cette espèce diminuer légèrement. Autriche (- 2,1%), Lettonie (- 1,6%) et Pologne (- 1,3%).

**Grive draine** : globalement la tendance est à la stabilité des surfaces avec néanmoins quelques cas de diminution. Luxembourg (- 5,1%), Autriche (- 1,9%), Pays-Bas (- 1,8%) et Lettonie (- 1,7%).

La prochaine étape sera de comparer ces résultats à ceux plus récents (2012), mais publiés par l'Union Européenne après la remise du rapport au Conseil régional PACA.

## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CLAVIERS : LES NICHOURS DES AMIS DE LA FORÊT

Le rapprochement et la convivialité sont deux conditions nécessaires pour continuer à pratiquer notre passion dans un environnement partagé par tous.

Après le succès de la journée du 18 octobre “Un dimanche à la chasse” et dans un but d’ouverture en direction du public, la société de chasse de Claviers a décidé de créer un groupement qui rassemblerait des chasseurs et des non chasseurs. Celui-ci, qui compte déjà près d’une quarantaine de membres s’est appelé “Les Amis des Forêts”. Ensemble, ils ont organisé, le 24 janvier, un concours du meilleur nichoir.



*Exposition des treize projets de nichoirs et remise des prix à l’issue du concours*

Les deux juges, Alain Millanello et Guy Agnello, administrateurs de la FDCV, ont statué sur les différentes réalisations.

Les deux premiers prix allaient revenir au nichoir à mésange de Thierry Charles, ainsi qu’au nichoir à chauves-souris réalisé par Gilles Dath et Estelle Neckerbroek.

Ce concours du meilleur nichoir sera suivi d’un concours de photos sur le thème “La faune, la flore, le paysage de notre commune”, puis d’un concours de plantation de boutures de saules pour stabiliser les berges des riverains de la rivière et de mise en place des nichoirs.

Contact : Abel Aragon au 06 84 75 61 53 ou par mail. : [abel.aragon25@orange.fr](mailto:abel.aragon25@orange.fr)

## SIGNES : HONNEUR AUX ANCIENS !

Comme il est de tradition depuis une trentaine d’années, plus d’une douzaine d’anciens chasseurs signois de plus de soixante-dix ans se sont retrouvés, le 18 décembre, en compagnie du président Pierre Rapisarda et de plusieurs administrateurs de la chasse communale La Limate, ce pour le lâcher de faisans annuel d’une trentaine d’oiseaux.

Celui-ci allait être suivi d’un repas servi à l’hostellerie du Clos des Acacias, à Signes.

Bravo, félicitations et merci à tous les participants de cette belle journée qui ont conservé une belle adresse au fusil, mais aussi un bon coup de fourchette.

A l’an que ven !





## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

### 8000 hectares entre terre et mer

La société de chasse “La Diane Roquebrunoise”, créée en 1931, dont le Président est Monsieur Marcel Fouque bénéficie d’un territoire de 8000 hectares, forêt domaniale comprise (Groupement d’Intérêt Cynégétique GIC), situé entre terre et mer. Il s’étend sur vingt-cinq kilomètres, des gorges du Blavet jusqu’au bord de la mer aux Issambres.



Deux cent quatre-vingt chasseurs sont adhérents à La Diane Roquebrunoise. Il est nécessaire de résider dans la commune de Roquebrune-sur-Argens ou d’y posséder une propriété pour être titulaire du droit de chasse. La société ne délivre pas de cartes annuelles aux non-résidents. Néanmoins, chaque chasseur bénéficiant du droit de chasse a la possibilité d’inviter une personne de son choix pour 15€ la journée de chasse, dans la limite de dix journées maximum par saison de chasse. Le bureau de la société est constitué de quinze membres.

La Diane Roquebrunoise organise aussi, chaque année après la fermeture, un lâcher de lièvres d’Europe centrale, ainsi que cinquante faisans tous les dimanches, de l’ouverture générale à la fermeture.

Six équipes de sangliers se partagent le territoire pour un tableau d’environ quatre cent sangliers et quinze chevreuils correspondant au nombre de bracelets remis par la fédération. La société de chasse organise enfin diverses manifestations comme la fête de la chasse, un loto et un concours de chiens, notamment, afin d’être toujours au plus près de la population et de se faire connaître, avec pour objectif de donner une image positive du monde de la chasse.



**Contact :** La Diane Roquebrunoise,  
BP 500 16, 83521 Roquebrune-sur-Argens.

Marc Bourdou, secrétaire. Tél. 06 31 89 67 47.

Le site internet de La Diane Roquebrunoise <http://diane-roquebrunoise.jimdo.com>

## ANDRÉ LAURERI, LE "VAROIS CŒUR FIDÈLE"

Avec plus de soixante saisons de chasse derrière lui, André Laureri est un personnage reconnu du monde de la chasse en pays varois. Cet ancien électronicien, qui a fait carrière à l'arsenal de Cuers pendant trente-deux ans, a planché sur les systèmes radar et radio des avions Lancaster, Crusader et même du Rafale. André Laureri a deux fils, Philippe et Michel. Quant à son épouse, Hélène, il l'a connue à quatorze ans, l'année du certificat d'études et ils ne se sont pas quittés depuis ! André a eu la gentillesse de nous conter, en quelques mots, la passion qui l'anime depuis ses quinze ans.



« Je suis né dans une famille de chasseurs, le 15 octobre 1935, à La Farlède... À deux pas de Toulon, au pied même du Coudon... comme dans la chanson ! Et la chasse ? Je crois que pour moi, elle a été comme un virus.

À l'école déjà, pendant la récré, je m'échappais pour aller tirer les petits oiseaux. À cette époque-là, tout n'était pas inter-

dit. J'étais tout jeune et j'allais surtout chasser avec mon père. Il m'emmenait à Signes sur le cadre de son vélo et je me souviens que cela n'était pas toujours agréable parce qu'au petit matin, il faisait toujours un froid de canard. Après, j'ai dû chasser seul sans permis pendant un ou deux ans. J'avais un Simplex calibre 24. Je montais dans un pin pour tirer les lapins. Du moins, c'est ce que j'essayais de faire car je n'étais pas bon dans la discipline. Si j'avais pu avoir tous les lapins que j'ai manqué depuis mon perchoir, je crois qu'ils n'auraient pas tenus dans un camion !

### Une révélation : la chasse au vol

J'ai pris mon premier permis de chasse à seize ans, pour faire l'ouverture à Vinon-sur-Verdon. Il y avait des sortes de fagots de branches de pins, ceux dont les boulangers se servaient pour leurs fours à pain. Il suffisait de mettre un coup de pied dedans et vous pouviez être sûr qu'il y avait un lapin dessous. Eh bien, à 11 heures, j'avais bien tiré trente-cinq cartouches, mais pas un seul lapin ! Et pourtant, j'avais un canon rayé. Alors j'ai eu l'idée d'échanger mon fusil avec celui de mon père et je suis parti au per-

dreau et chasser au vol. C'est là que je me suis aperçu que j'étais bien au-dessus de la moyenne. En d'autres mots, je n'en manquais pas souvent.

Et puis il y a eu le service militaire, au Maroc, où je suis resté deux ans. C'était le paradis du chasseur. Il y avait des cailles, des lièvres, des bécassines et des perdreaux, c'était sensationnel. Des sangliers, il y en avait aussi en pagaille, mais à l'époque, le sanglier n'était pas ma passion. Quand je suis revenu en France, avec mes deux ans "d'entraînement", j'allai faire six perdreaux le jour de l'ouverture. Je ne dirai pas que c'était un exploit, mais ce n'était tout de même pas ordinaire !

### Une croisade : la société de chasse

J'ai pris la présidence de la société de chasse de Solliès-Pont en 1960 et je suis rentré à la Fédération comme administrateur au congrès départemental de Fréjus. Parmi tout ce qu'on a pu mettre en œuvre, j'aurai bien voulu faire une intercommunale entre Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Ville et Solliès-Toucas. J'ai participé à ce projet, mais il n'a finalement pas abouti et je le regrette un peu. Après, j'ai participé au GIC Siou Blanc et j'ai pu obtenir la chasse sur le terrain départemental pour les varois uniquement. Pendant six ou sept ans, je me suis aussi occupé de la formation et de l'examen du permis de chasser. J'ai aussi participé au transfert de la fédération de Draguignan à Brignole. Et j'ai toujours la folie de la chasse !

Avec le temps, j'ai changé. Cela fait bien dix ans que je n'ai pas tiré ni grive ni bécasse, même s'il m'arrive encore – rarement – de tirer des bêtes à plumes avec quelques amis dans des chasses privées. Aujourd'hui, c'est le sanglier qui me passionne. Ma plus belle prise ? Un mâle de 115 kilos. Il avait bien une dizaine de chiens au derrière et il est tombé à un mètre devant moi. Si je l'avais manqué, il m'aurait envoyé en l'air ! »



# Domaine de chasse de Reillanne

900 hectares au Cannet des Maures (83),

*Chasse devant soi au chien d'arrêt, sanglier en battue.  
8 territoires de chasse au cœur de la plaine des Maures*

- Entraînement de vos chiens d'arrêt (jusqu'au 15 avril et à partir du 30 juin)  
55€ 2 pièces
- Visite des zones de chasse sur rendez-vous, Action, Demi-action 2016/2017  
petit et gros gibier
- Bons cadeaux pour les anniversaires, Noël, départs à la retraite, journée de  
chasse 158 €
- Tir au sanglier courant à partir de 15 € les 6 tirs repas de groupe nous  
consulter !
- Deux étangs de pêche : forfait truites à partir de 25 €, black bass jusqu'à 3 kg  
et brochets jusqu'à 6 kg "no kill" 25 €



Mi-Septembre  
à fin Février  
(Agrément préfectoral)

De bons moments de convivialité en perspective !

[www.lareillane.com](http://www.lareillane.com)

Tel.: 04 94 73 48 55 • Fax.: 04 94 73 41 18

Pour information, nous avons à votre disposition, à la FDCV  
un nombre limité d'entrées gratuites  
pour le salon de la chasse et de la faune sauvage de Rambouillet

# DECATHLON

## FREJUS

Nos spécialistes sont heureux de vous accueillir et  
conseiller dans votre rayon chasse et pêche de 9h30 à 20h.



DECATHLON FREJUS  
Z.I. La Palud - 83600 FREJUS  
04.98.12.71.71



## ROMAIN GILARDO : UNE JOURNÉE PAS COMME LES AUTRES



Romain, jeune chasseur varois depuis le 25 février 2015 a déjà attrapé le virus de la chasse. Arpenteur de collines varoises accompagné son grand-père, de son oncle, ainsi que de ses amis, c'est dans cet environnement qu'il chasse, tant le grand gibier que le petit. Le 23 février dernier, Romain est parti effectuer une battue dans la commune de Brignoles, avec l'équipe de chasse de Christian Zema. « Mis en place sur une butte ou sécoule une draille venant de la droite, raconte Romain, j'entends une menée de chiens qui s'approche. C'est alors que trois coups de carabine me font comprendre qu'un animal est en train d'approcher. Des craquements m'effleurent l'oreille sur la droite et je vois apparaître cette magnifique bête noire de quatre-vingt-dix kilos. Je tire une première fois et le sanglier se couche alors au sol pour se relever presque aussitôt. Je tire alors une seconde balle qui le laissera définitivement au sol. J'ai de suite compris que je venais de prélever un magnifique sanglier. » Félicitations et bravo à ce jeune chasseur !

Par Maxime Raguin, chasseur de l'équipe Zema

## JOURNÉE DE CHASSE À SOLLIÈS-VILLE

Samedi 30 janvier, les équipes de Solliès-Ville et de Solliès-Toucas se sont réunies sur le territoire de Solliès-Ville pour une battue à laquelle étaient conviés Marc Meissel, président de la FDCV, ainsi qu'un membre du conseil d'administration de la société, François Didero. Cette journée aussi conviviale qu'amicale a remporté un vif succès. Merci à Biou, à son épouse et aux sociétés de Solliès-ville et de Solliès-Toucas, sans oublier les chasseurs présents.



## DRAME DE BAUDUEN : LE MOMENT PASSE MAIS LE SOUVENIR RESTE

Il y a 20 ans, les gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage, Jean-Paul Allègre et Alain Isnard étaient lâchement assassinés au quartier de la Tardié à Bauduen.

Le mercredi 13 janvier dernier, le directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Monsieur Jean-Pierre Poly, accompagné de Monsieur Hubert Géant, responsable de la police de l'ONCFS, et de nombreux collaborateurs de l'établissement public, notamment Monsieur Jean-Louis Blanc directeur inter-régional, Monsieur Daniel Mathieu, responsable départemental, et du président de la Fédération des Chasseurs du Var ; Monsieur Marc Meissel, sont venus se recueillir autour de la stèle érigée à la mémoire des deux gardes disparus. Après le discours de Monsieur le Directeur Général de l'ONCFS, les participants accompagnés des familles des disparus et des amis ont arpenté la colline jusqu'au lieu du drame où le garde chef Panizza a retracé la scène de ce tragique moment. À la suite de la cérémonie, les participants se sont retrouvés à Ampus, dans la salle polyvalente, afin de partager le verre de l'amitié.

Merci à tous ceux qui, en corps constitués ou individuellement, ont participé à cette matinée de recueillement.

**PROTEGEONS NOS CHIENS  
AYONS LES BONS REFLEXES !**

**PORTABLE** **4x4**  
**SYSTEME DE LOCALISATION**

**FACILITER LA CHASSE** = **NON**

**RÉCUPÉRER LES CHIENS** = **OUI**

À afficher dans votre rendez-vous de chasse  
Pensez à vérifier au SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynologique) de votre Fédération,  
les modalités d'utilisation des véhicules pour la chasse aux chiens courants.

Préservez notre éthique et agissons avec courtoisie  
pour une image valorisante de la chasse aux chiens courants



## CERCLE DES AMATEURS DU BRAQUE DE WEIMAR (CABW)

### Premier BICP au Cagnet des Maures

Le BICP s'est déroulé le 13 décembre 2015 dans le cadre magnifique du château Reillanne, au Cagnet des Maures. La manifestation était organisée par le Cercle des Amateurs du Braque de Weimar. Yannick Audibert, hôte du domaine, a aimablement mis les terrains à disposition et Jean-Louis y a posé des oiseaux de qualité.

Par Danielle Bonella, déléguée de région sud au CABW



Au total, vingt-six chiens étaient répartis sur deux batteries, avec quatre juges : Gilles Varrambier, Jean-Claude Emery, Ange Franchi et Michel Comte que nous remercions d'avoir accepté notre invitation.

Les participants venaient de Suède et de toute la France et plusieurs races étaient représentées : spinger, griffon Korthals, braque allemand, épagneul breton, drahthaar, barbu tchèque, vizsla et, bien entendu, braque de Weimar, dans les deux variétés à poils courts et à poils longs.

Le travail à l'eau devait s'avérer difficile en raison de la température de l'eau, excessivement froide, de concurrents

jeunes, ainsi que des canards eux-mêmes qui se sont joués des chiens. Cela étant, certains de nos compagnons se sont distingués avec brio et ont remporté la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> catégorie, ainsi que les brevets de travail à l'eau.

Au barrage, les deux chiens qui se sont distingués à l'eau et sur les terrains de Field sont les suivants :

- Luke Sniper's, un braque de Weimar PC, BICP 1<sup>er</sup> catégorie CACIT ;
- Lilli II Vom Rauhhaar, drahthaar, 1<sup>er</sup> catégorie RCACIT.

Nous adressons nos félicitations à leurs propriétaires et conductrices.

À midi, tous s'étaient retrouvés pour un excellent déjeuner partagé dans une ambiance sympathique. Merci à Stéphanie et à Sonia la cuisinière. Au total, une belle journée où se seront réunies passion du chien et convivialité. Celle-ci devait être aussi l'occasion de remettre quelques cadeaux aux participants, notamment des coupes offertes par le CABW. Nous tenons à remercier tout particulièrement la Fédération des Chasseurs du Var qui nous a généreusement sponsorisés, la société Royal Canin et notre hôte Yannick Audibert qui allait offrir à chaque concurrent une bouteille de vin du domaine. Toute l'équipe de la Délégation régionale du CABW félicite et remercie l'ensemble des participants.

## JOURNÉES DE CHASSE DÉPARTEMENTALE AU LAPIN À BRIGNOLES

Le concours de chiens courants sur la voie du lapin organisé par l'AFACCC et Gilles Verret au domaine de Mazagran s'est déroulé les 30 et 31 janvier derniers.

L'événement a pu être organisé grâce à plusieurs partenaires : la FDCV, la société de chasse de Brignoles, Monsieur Desani (pour nous avoir accueilli au domaine de Mazagran), la société Somoca, Intersport de Brignoles, Cyno Sud Proplan et enfin Marc Albenelli qui s'est particulièrement investi dans le concours, sans oublier les juges de l'AFACCC.





Le week-end allait se passer dans une ambiance sympathique. Pour preuve, chaque journée débutera par un petit-déjeuner convivial où chacun a pu échanger sur ses passions communes. Notons au passage que deux des équipages effectuaient leur tout premier concours.

### Classement

1ers : Nichanian / Tolaini

2e : Olivero – Escales

3e : Muratori



Remises des prix

Le dimanche, Lot n°3, Madame Nichanian et Monsieur Tolaini, de l'AFFACC 13, présenteront trois Beagles tricolores et trois beagles Lemon. Découplé au lieu-dit Vallon de Polka, à 10h36. Après 10 minutes de quête appliquée, un chien seul, parti très loin, lance un lapin. Le chien se récrie au loin. Entendu par les conducteurs et le reste de la meute, celle-ci rallie instantanément. Une menée vive, criarde et rapide s'engage sur un long parti et le lapin est vu par un juge. Après 15 minutes, la menée tombe en défaut. Une nouvelle quête s'engage. L'ensemble de la meute mène ce lapin avec vigueur, relevant les défauts promptement, pendant cinq minutes à vive allure. La chasse aboutira au terrier. Nous avons apprécié une meute passionnée, chassant bien groupée et très rapide, menée avec calme et sérénité. Un beau spectacle..

Le dimanche, Lot n°2, Messieurs Olivero et Escales, de l'AFFACC 83, présenteront quatre beagles et un basset fauve de Bretagne. Découplé au lieu-dit La Carbonnelle, à 9h15 après 15 minutes de quête, les chiens ont connaissance d'une voie. Quatre d'entre eux lancent un lapin et le cinquième rallie bien. Une belle et longue menée s'engage. Le lapin traverse le chemin et se fait bien battre jusqu'à un défaut. Le défaut sera relevé rapidement. Sur cette action, la meute se sera divisée en deux et, très intelligemment, les conducteurs rappelleront leurs chiens et les regrouperont. Les spectateurs auront profité de

chiens appliqués qui lanceront encore deux lapins, dont un mené au terrier.

Nous avons profité de chiens bien sur la voie du lapin, obéissants et guidés par leurs jeunes conducteurs qui participaient à leur premier concours.

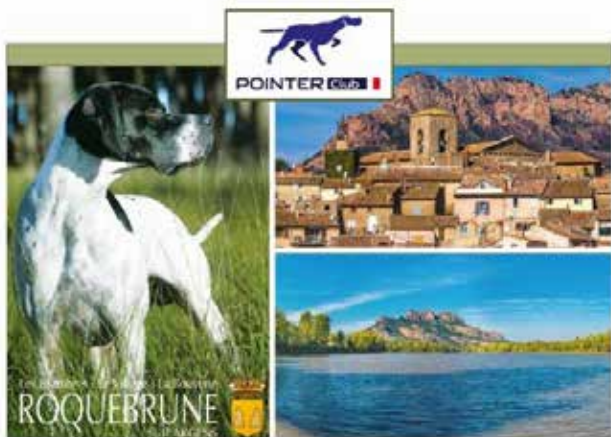
Le dimanche, le concours s'achève dans le même état d'esprit que tout le week-end, dans la bonne camaraderie, autour d'une bonne table avec une paella servie juste avant la remise des prix.



Messieurs Olivero et Escales

Messieurs Olivero, Escales, Muratori et Verret se qualifient pour la Régionale, dans l'Aude. Nous leurs souhaitons bonne chance !

## EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE



Les 28 et 29 mai 2016  
espace Aréna  
à Roquebrune-sur-Argens



Organisée par le Pointer Club Français sous l'égide de  
la Société Centrale Canine et du Ministère de l'Agriculture



Le 23 avril à partir de 18h à  
**Aubagne** dans le cadre du  
Festival de l'Oiseau et de la  
Nature

**XIX<sup>e</sup> Concours International d'imitation du  
chant des oiseaux.**

**Pour disputer le titre de meilleur *chilleur*.**

De nombreuses animations sur le cours Foch

- Lâcher de pigeons
- Présentation de rapaces de l'équipage d'Arcussia
- Sonneries de trompes de chasse

**Le concours se tiendra dans l'Espace des Libertés.**

L'équipe de France composée d'Alain Saragossa, Jean-Claude Pinotti et Jérémy Benoit pour les catégories reines et de Jean-Paul De Filippi pour la catégorie Divers, tentera de conquérir un 13<sup>ème</sup> titre, prouvant en cela la qualité de nos chilleurs et du travail accompli dans nos écoles.

**Nous espérons pouvoir vous compter nombreux pour venir  
les encourager et apporter votre soutien.**

## GRANDE FETE de la CHASSE

### NATURE et LOISIRS

**Samedi 16 et Dimanche 17 Avril 2016**

**Domaine du Moulin de l'Arc à Trets**

« 11<sup>ème</sup> Edition »

**ACCESSOIRES ET VETEMENTS DE CHASSE**

**EXPOSITION CHIENS DE CHASSE**

**PRODUITS DU TERROIR ET ARTISANAT**

**NOMBREUSES ANIMATIONS ENFANTS**

**VIDE GRENIER TOUT LE WEEK-END**

**Restauration sur place (Buvette, snack)**

**ENTREE et PARKING GRATUITS**



**Samedi 4 Juin 2016**

**Journée glu  
A Varages**



**Cette journée est pour vous si :**

- Vous voulez découvrir et pratiquer ce mode de chasse ;
- Vous souhaitez apprendre la réglementation, les différentes techniques de fabrication des cimeaux et l'utilisation de la glu ;
- Ou tout simplement échanger entre glueurs.

Pour participer il vous faut envoyer un mail à [contact@chasse-grives.fr](mailto:contact@chasse-grives.fr) ou téléphone au 04.94.80.06.95.

Attention l'inscription est obligatoire et n'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom et numéro de téléphone portable.





# LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Armes - Munitions - Optiques - Chiens - Taxidermie - Voyages - Vêtements - Coutellerie - Chasse à l'arc - Pêche - Aménagement du territoire - Automobiles

LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

# Game Fair

EN  
LOIR-ET-CHER

VENDREDI  
**17**  
SAMEDI  
**18**  
DIMANCHE  
**19**  
JUIN 2016



PAYS À L'HONNEUR  
*Namibie*

PURINA  
PRO PLAN®



[www.gamefair.fr](http://www.gamefair.fr)



Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - [gamefair@editions-lariviere.fr](mailto:gamefair@editions-lariviere.fr)  
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Photos: Fotolia, www.editions-lariviere.com © Brewer.



**Var (83).** Domaine Puits de Rians, actions à partir de 1 000 €.

Petit gibier sédentaire sauvage + 3 lâchers par semaine + Migrateurs, bécasses et grives + Chevreuils + Sangliers.  
Grand rendez-vous aménagé / Chasse entretenue et gardée à l'année / Places limitées.

Permis 13 Valable / Tél. : 06 09 68 16 16

**Var (83).** Domaine la Villonne, Saint-Maximin, chasse à la journée, demi-journée sur un territoire clôturé et plat, faisans et perdreaux, de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités, entraînement des chiens en intersaison, avantages pour groupes et CE.

Abonnement saison Tél. : 06 09 44 48 50

**Lapins de garenne pure souche** repris en parc sur herbe qualité extra, repeuplement, adaptation garantie.  
Livraisons France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19

Et sur notre site : [www.elevagedeschataigniers.fr](http://www.elevagedeschataigniers.fr)

**Bouches-du-Rhône (13).** Domaine de chasse Jaumegarde.

Parc de 700 hectares réputé pour la densité et la qualité du gibier, sangliers, cerfs et daims.  
Excellent rapport qualité/prix. 350 € la journée ou action, 14 battues, 4000 €.

Tél. 06 09 88 13 77.

[www.provencechasse-aixenprovence.com](http://www.provencechasse-aixenprovence.com)



**ARMURERIE P.A.C.A.**  
Chasse • Accessoires • Tenues de chasse  
Coutellerie • Archerie • Air-Soft  
Dépôts - Vente

*Profitez de la fin de saison pour faire nettoyer  
et réviser vos armes dans notre atelier.*

**83480 PUGET SUR ARGENS**  
Espace Vernède II, Route des Vernèdes  
Tél. 04. 94. 96. 92. 06  
[www.armurerie-paca.com](http://www.armurerie-paca.com)

Vous faites des photos de chasse,  
de vos trophées ou gibiers ?  
Vous organisez divers évènements ?

\*\*\*

CONFIEZ-LES NOUS POUR UNE PARUTION  
SUR LE SITE INTERNET

[www.fdc83.com](http://www.fdc83.com)

ENVOYEZ-LES À : [MAG@FDC83.COM](mailto:MAG@FDC83.COM)

Forfait annonce simple 15 €  
Forfait annonce avec une image 30 €  
Forfait annonce encadrée 50 €  
Forfait annonce encadrée avec  
une image 80 €

Les petites annonces non commerciales  
(vols, disparitions, dons) sont gratuites